

Vous trouverez la déclaration liminaire de la délégation CGT à l'adresse : <http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article770>

Point sur la situation sanitaire :

Globalement, pas de difficultés particulières dans les services des Finances du département sur ce sujet.

Néanmoins, la délégation CGT a tenu à intervenir plus longuement sur deux points qui lui semblaient prégnants et qui avaient été abordés dans notre déclaration liminaire :

- **l'activité militante au sein de l'ENFiP Toulouse** : nous avons dénoncé l'impossibilité qui a été faite aux militants de l'ensemble des OS d'entrer en contact direct avec les stagiaires à l'occasion de leur arrivée dans l'école. Le représentant du directeur nous a répondu que les décisions étaient prises par la direction nationale de l'ENFiP à Paris et qu'il s'en tenait à son application avec le plus de souplesse possible (mise à disposition de salles, matériel pour les HMI à distance ...). Nous avons insisté sur le fait que la vaccination étant généralisée, les accueils de nos services ouverts aux contribuables, etc, il n'était pas question que nous n'ayons pas une activité militante libre, dans le respect des gestes barrières et des mesures de sécurité sanitaire (comme nous nous y tenons depuis le début). La responsabilité de ces restrictions étant du ressort de la direction nationale des écoles, nous allons prendre l'attache de nos représentants nationaux à ce sujet. Espérons que l'annonce de la reprise totale des cours en présentiel prévue à la fin du mois de septembre va mettre un terme à ce débat mais, une fois de plus, la tentation est grande, à tous les niveaux de la pyramide, d'utiliser la pandémie pour contraindre l'activité militante et, de manière générale, museler les revendications des citoyens.



- **l'obligation vaccinale au sein de la trésorerie des hôpitaux de Toulouse** : notre déclaration liminaire est assez détaillée concernant notre action en ce domaine. Nous avons demandé, à nouveau, à l'administration qu'elle étudie, sans attendre, la possibilité du déplacement dans un autre service ou le positionnement en télétravail (sans attendre la suspension des trois jours prévue par la circulaire Fonction publique du 10 août 2021) si elle a la connaissance d'agents qui ne souhaitent définitivement pas être vaccinés.



Le représentant de la DRFiP a été très évasif dans ses réponses, acquiesçant sur la nécessité de trouver des solutions satisfaisantes sur le plan humain mais ne s'engageant surtout pas à nous proposer une solution. Au final, il a renvoyé le débat à un point sur le dossier qu'il doit être fait le lendemain avec le directeur régional. Nous avons évoqué la pétition que la CGT avait initié au cours du mois d'août auprès des collègues de ce poste comptable et qui a été signée à la quasi-unanimité des collègues à qui elle a été soumise (le texte de la pétition est disponible sur notre site à l'appui de ce compte-rendu). Il n'en

demeure pas moins qu'à six jours de la possible suspension des agents non vaccinés, aucune ébauche de décision n'a été présentée aux représentants des personnels. Pour une direction qui prétend mettre « l'humain » au centre de ses décisions, elle laisse une épée de Damoclès en

suspension au-dessus de la tête d'un ou deux agents, dont la décision intime et personnelle ne mettra pas en péril la politique vaccinale du pays (si l'on s'en tient à la nécessité, avancée par les scientifiques, d'une couverture vaccinale à 90 % pour assurer une immunité collective sur le territoire, cela laisse la possibilité à 6,5 millions de citoyens de ne pas être vaccinés). Une délibération proposée par la CGT a été finalement reprise et votée par les trois OS . Vous la trouverez également en pièce jointe sur notre site.

Dernière minute : ce 15 septembre, jour de la suspension possible des agents non vaccinés de la première dose, le DRFiP a réuni les OS de la DRFiP à 11h00. Il nous a informé que les trois agents concernés sont finalement réaffectés sur différents postes. La CGT sera vigilante sur les conditions d'affectation des collègues concernés.

Questions diverses:

Cellule CVT : elle se trouve réduite suite au dernier mouvement, le manque de moyens peut avoir des conséquences sur le suivi des agents en difficultés. Un réajustement est nécessaire.

CDIF Muret : nous sommes intervenus sur l'archivage « vivant » mis en place au rez-de-chaussée suite au transfert des communes dans le cadre du NRP. Cette zone, située entre l'accueil et deux postes de travail, pose problème en termes de sécurité (évacuation et incendie). L'inspecteur sécurité santé au travail (ISST) s'est déplacé le lendemain sur site et a fait des préconisations qui vont jusqu'à l'externalisation de ces archives en containers devant le service. Une nouvelle fois, associer l'ISST, en amont, afin de prévenir les risques, doit être la règle.



CDIF : un soutien est demandé de la part du pôle métiers concernant les CDIF qui, dans le cadre du NRP, connaissent de nombreux changements (compétence géographique, déménagements...) dans une période de pic de charge (échéance taxe foncière).



Place occitane et amiante : suite à analyse, de l'amiante a été détectée au niveau des ouvertures (joints des dormants et fenêtres). Il faudra prendre ce nouvel élément en compte dans le cadre des travaux à venir. Une réunion est programmée sur ce sujet. L'ISST a précisé que le niveau de risque est relativement faible (niveau 1), notamment si le dormant est conservé.

Fiche "je travaille au bureau" et transport en commun : cette fiche précise que les aménagements d'horaires sont toujours possibles pour les agents qui utilisent les transports en commun et qui ont des difficultés pour respecter une distanciation durant les trajets. Nous avons demandé à la DRFiP de sensibiliser l'ensemble des responsables de service sur ce point.

Locaux mis à disposition du personnel de ménage : les conditions dans lesquelles le personnel de ménage s'équipe et entrepose ses effets personnels avant de prendre son service sont loin d'être satisfaisantes. Une application de la réglementation est demandée à ce sujet pour l'ensemble des sites. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion programmée avec les gestionnaires de site.

Prochain CHSCT le 22 octobre 2021